

18.  
 Masson  
 Adolphe  
 enfant légitime

Le huitième jour du mois d'août à deux heures du matin, par devant nous François Hubert Dufflot, maire et officier de l'état civil de la commune de Wierre-Étoy, Canton de Marquise, Arrondissement de Doullens, Département du Pas-de-Calais, le Comparé Louis Marie Colquhoun, âgé de cinquante deux ans, marié, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sixe masculin, né en sa maison en cette commune le huitième jour du présent mois à huit heures du matin, de lui déclarant et de Marie Antoinette Mores, âgée de quarante sept ans, son épouse, auquel enfant il a été donné le prénom d'Adolphe. Le présent acte a été rédigé en présence de Louis François Martin, âgé de soixant huit ans, Maire de Wierre-Étoy, et de Antoine Caspard Rougemont, âgé de trente cinq ans, sous les deux domiciles en cette commune; Et ont les témoins et le Comparant Signé avec nous le présent acte après que lecture lui en a été faite.

Martin      Masson      Rougemont      Dufflot

19.  
 Sanglard  
 Euphrasine  
 Louise Agathe  
 enfant légitime

Le huitième jour du mois de septembre à deux heures après midi, en la mairie et par devant nous François Hubert Dufflot, Maire et officier de l'état civil de la commune de Wierre-Étoy, Canton de Marquise, Arrondissement de Doullens, Département du Pas-de-Calais, le Comparé Charles Marie Sanglard, âgé de quarante ans, manoeuvre, domicilié en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sixe féminin né en sa maison en cette commune le premier du présent mois à midi, de lui déclarant et de Louise Marie Brivotte, âgée de quarante deux ans, son épouse, auquel enfant il a été donné le prénom de Euphrasine Louise Agathe. Le présent acte a été rédigé en présence de François Marie Laurent Wigneron, âgé de vingt deux ans, journalier, et de Louis François Martin, âgé de soixante huit ans, marchand de bois, tous les deux domiciliés en cette commune; Et ont les témoins et le Comparant Signé avec nous le présent acte après que lecture lui en a été faite.

20.  
 Noël  
 enfant légitime

Le huitième jour du mois d'octobre à huit heures du matin, en la mairie et par devant nous François Hubert Dufflot, maire et officier de l'état civil de la commune de Wierre-Étoy, Canton de Marquise, Arrondissement de Doullens, Département du Pas-de-Calais, le Comparé Jean Baptiste Noël, âgé de quarante deux ans, profession de forgeron, demeurant à Wierre-Étoy, lequel nous a présenté un enfant de sixe féminin, né en sa maison en cette commune le huitième jour du présent mois à six heures du matin, de lui déclarant, et de Marie Pétronille Adèle Marie Couvion, âgée de quarante ans, son épouse, auquel enfant il a été donné le prénom de Louise Antoinette. Le présent acte a été rédigé en présence de François Marie Laurent, âgé de vingt huit ans, manoeuvre, et de Jean Louis Legendre, âgé de vingt cinq ans, manoeuvre, tous deux domiciliés à Cambrai. Et ont les témoins et le Comparant Signé avec nous le présent acte après que lecture lui en a été faite.

Legendre      Noël      Dufflot

21.  
 Lécuyer  
 enfant légitime

Le huitième jour du mois d'octobre à sept heures du matin, par devant nous François Hubert Dufflot, Maire et officier de l'état civil de la commune de Wierre-Étoy, Canton de Marquise, Arrondissement de Doullens, Département du Pas-de-Calais, le Comparé Jean Claude Lécuyer, âgé de quarante trois ans, cultivateur, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sixe masculin, né en sa maison en cette commune le huitième jour du présent mois à midi, de lui déclarant et de Louise Marie Sophie Lécuyer, âgée de trente huit ans, son épouse, auquel enfant il a été donné le prénom de Louis Justine. Le présent acte a été rédigé en présence de Jean Baptiste Noël, âgé de quarante deux ans, forgeron, et de Antoine Caspard Rougemont, âgé de trente cinq ans, marchand forgeron, tous les deux domiciliés en cette commune. Et ont les témoins et le Comparant Signé avec nous le présent acte après que lecture lui en a été faite.

Lécuyer      Noël      Rougemont